

Rétablir les faits concernant l’Avis d’intention de fermeture de l’ordre d’enseignement du secondaire au Pavillon de Normétal.

La Sarre, le 18 février 2026 : Le succès de tous nos élèves, la transparence et la collaboration sont au cœur de nos actions. De plus, nous invitons la population à participer activement au processus afin d’assurer une compréhension complète des enjeux et des étapes à venir.

En considérant ces deux éléments, nous souhaitons apporter des précisions :

1. Les dernières discussions datent de l’année scolaire 2023-2024

La plus récente discussion portant sur une possible fermeture de l’ordre d’enseignement du secondaire au Pavillon de Normétal remonte à l’année scolaire 2023-2024.

Aucune analyse ou démarche additionnelle n’a été effectuée avant l’émission de l’Avis d’intention, publié conformément aux processus officiels.

2. Aucune promesse n’a été faite

Aucune promesse, aucun engagement et aucune garantie n’ont été formulés formellement concernant l’avenir de l’ordre d’enseignement.

Les échanges antérieurs n’avaient qu’un caractère exploratoire.

3. La Cité étudiante Polyno accueille 850 élèves

La Cité étudiante Polyno compte actuellement 850 élèves sur une possibilité de 1 500.

4. Un seul Avis d’intention a été émis

Un seul Avis d’intention a été émis concernant la fermeture de l’ordre d’enseignement du secondaire au Pavillon de Normétal.

Aucun autre Avis d’intention n’est prévu ou envisagé pour l’automne 2026.

5. Consultation publique – 11 mars 2026

Une assemblée publique d’information et de consultation aura lieu :

- 📍 68, rue Commercial, Normétal
- ⌚ Le 11 mars 2026 à 18 h 30

Pour **ASSISTER** à la rencontre, vous devez vous inscrire avant le 6 mars 2026 à 16 h :

par courriel : gauthier.melissa@cssla.gouv.qc.ca

par téléphone : 819 333-5411, poste 2205

Veuillez indiquer votre nom.

Pour prendre la parole

Inscription requise avant le 6 mars 2026 à 16 h, à la même adresse courriel ou au même numéro.

Merci de préciser votre nom ainsi que la teneur de votre intervention (thème, questions, points à présenter).

Mémoire ou avis écrit

Toute personne ou tout organisme peut transmettre un avis écrit incluant les éléments essentiels à porter à l'attention du Centre de services scolaire.

Pour présenter ce document lors de l'assemblée, veuillez l'indiquer dans votre envoi.

 Envoi des documents au plus tard le 25 février 2026 :

secretariatgeneral@cssla.gouv.qc.ca

-30-

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Mme Manon Fortier

Secrétaire générale et responsable des communications

Centre de services scolaire du Lac-Abitibi

Téléphone : 819 333-5411 poste 2237

secretariatgeneral@cssla.gouv.qc.ca